

L'excellence pour toutes et tous

L'unité – Notre projet pour la Faculté de droit repose sur une ambition collective qui se fonde sur un dialogue apaisé, constructif et dans le respect de chacun, personnel enseignant, chercheur et administratif. La formation, comme la recherche, doivent être au cœur de nos préoccupations.

La formation – L'acquisition de compétences et la préparation à la vie active doivent former le socle des formations délivrées par la faculté de droit. L'université a vocation à accueillir tous les bacheliers, c'est un défi. La licence constitue la porte d'entrée de l'université : elle est le point de départ des études supérieures en même temps que son ouverture sur la société et un ancrage dans un territoire.

La faculté de droit doit donner à tout étudiant, quels que soient son parcours antérieur et ses origines sociales, des chances de réussir et donc d'atteindre le niveau d'excellence porté par nos diplômés.

L'étudiant doit être acteur de sa propre formation et la faculté doit savoir lui donner les outils pour cela. Le diplôme de licence doit refléter cet accueil de chacun et être doté des moyens, pédagogiques et de soutiens administratifs nécessaires. Les étudiants doivent y acquérir les compétences méthodologiques et la culture indispensables au juriste ; ce doit également être l'occasion de former des citoyens acteurs de la société et curieux des défis du monde contemporain.

Les masters constituent la suite logique des études juridiques permettant une spécialisation des étudiants, tout en s'appuyant sur la recherche au sein de la faculté. Ils doivent correspondre à des projets professionnels précis, et donc être chacun dotés d'une spécificité. Ils sont les atouts de la faculté, notamment en offrant une excellente insertion professionnelle. Leur attractivité doit être renforcée, notamment à travers les liens croissants avec les différentes professions juridiques et une spécialisation réaffirmée.

L'IEJ se doit d'offrir une préparation de haute qualité, supérieure à celle des préparations privées concurrentes. Une réflexion doit s'ouvrir sur l'élargissement des missions de l'IEJ, pour la préparation de concours administratifs.

L'enseignement des langues, et plus particulièrement de l'anglais, constitue un atout de notre faculté et de notre université. Proposer aux étudiants à la fois des travaux dirigés d'anglais juridique et économique ainsi que des conférences et cours magistraux de droit et d'économie en anglais constitue l'une des spécificités de nos formations. Cet atout doit être préservé et accompagné pour permettre la continuité et la progressivité de l'acquisition des compétences linguistiques nécessaires à tout juriste.

La recherche – L'université trouve sa raison d'être dans la rencontre et l'enrichissement mutuel de l'enseignement et de la recherche. La faculté doit soutenir les activités de recherche individuelles et collectives de ses membres. Elle doit s'attacher à créer les conditions favorables à ces activités et à participer à la valorisation des résultats. Les liens entre l'enseignement et la recherche doivent être encouragés : les enseignements s'enrichissent des travaux de recherche de celles et ceux qui les délivrent ; la formation par la recherche doit être développée.

Au carrefour de l'enseignement et de la recherche, le doctorat est l'aboutissement des études universitaires ; les vocations doivent être suscitées et soutenues.

➤ La structure de nos diplômes

↳ La **licence en droit va être refondue** en profondeur pour correspondre à l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 et au projet @spire NCU2. L'évolution de son cadre va également résulter de la poursuite de la mise en œuvre de Parcours Sup et de la réforme du baccalauréat. Cela doit être vu comme l'occasion de proposer des **maquettes cohérentes**, bâties selon l'intérêt des étudiants principalement, et **repenser l'organisation de la pédagogie**, notamment autour de l'idée d'équipes pédagogiques. Les effectifs élevés sont des contraintes pédagogiques, administratives et organisationnelles lourdes ; **l'investissement dans la licence doit être partagé** par toutes et tous et doit être valorisé. Les cours de licence doivent être une priorité pour les enseignants-chercheurs.

↳ La sélection à l'entrée du master 1 nécessite une **refonte globale des masters, pensés sur deux années**, et en cohérence avec les acquis de la licence. Il en va de la qualité de nos diplômes et de l'insertion professionnelle des étudiants.

➤ Les conditions de travail

↳ Les ambitions de la faculté pour ses étudiants nécessitent un **encadrement administratif et pédagogique plus important qu'aujourd'hui**. Nous devons avoir la possibilité de recruter des collègues enseignants-chercheurs et administratifs titulaires à très brève échéance. L'ouverture de nouveaux diplômes aurait dû être conditionnée par les recrutements nécessaires. La création de diplômes, voire le maintien de certains d'entre eux, ne pourra se faire sans les appuis pédagogiques et administratifs nécessaires.

↳ **Les mobilités professionnelles sont bénéfiques**, d'un point de vue individuel comme collectif : elles permettent un épanouissement professionnel des intéressés et à l'Université Savoie Mont Blanc de rayonner vers l'extérieur. Dans le contexte actuel de pénurie d'enseignants-chercheurs, leur multiplication est cependant problématique. Le bon fonctionnement de la faculté ne peut être assuré que par la **compensation des départs** qui doit prioritairement reposer sur des postes d'enseignants-chercheurs titulaires.

↳ Lorsque le recrutement de titulaires est impossible, les postes doivent être pourvus sur des supports d'ATER ou d'enseignants-chercheurs contractuels ouverts à des docteurs. En concertation avec le service des ressources humaines de l'Université, le calendrier de recrutement doit être repensé pour être davantage attractif.

↳ Dans tous les cas, **les recrutements doivent répondre aux besoins réels en termes d'enseignement comme de recherche**.

Avoir les moyens de nos ambitions

La direction de la faculté doit tout mettre en œuvre pour obtenir les moyens nécessaires à nos ambitions.

➤ Faire vivre en harmonie l'enseignement et la recherche

↳ La faculté accompagne et encourage les différentes manifestations favorisant la **rencontre de la recherche et de l'enseignement** (conférences, séminaires, vulgarisation, etc.).

↳ Permettre aux enseignants-chercheurs de trouver un **équilibre entre leurs diverses activités** (enseignement, recherche individuelle et collective, responsabilités administratives), notamment par l'investissement de tous dans les tâches d'intérêt général

➤ Faire vivre et rayonner la faculté

↳ La **mobilité internationale des étudiants** participe pleinement de leur formation ; la faculté doit continuer de la soutenir face aux nouveaux enjeux (double licence, sélection à l'entrée du M1, etc.)

↳ Défendre une **conception publique de l'enseignement universitaire** du droit sur les territoires des deux Savoie face au développement d'institutions privées.

↳ Les **liens institutionnels** doivent être renforcés avec les **universités étrangères** (Aoste, Turin, Genève, etc.) et les **acteurs juridiques, économiques et culturels locaux** (juridictions, ordres professionnels, administrations publiques, etc.)

➤ L'équipe de direction

↳ Est garante de la mise en œuvre d'un **projet pédagogique et scientifique ambitieux**

↳ **Représente et défend les personnels et les étudiants** de la faculté auprès de la présidence de l'Université et des instances publiques

↳ Représente la diversité des disciplines de la faculté

➤ Le conseil de faculté

↳ Les membres de notre liste élus au conseil de faculté s'engagent à représenter pleinement les étudiants et les personnels de la faculté. Ils émettront des propositions voire des contre-propositions afin que **le conseil de faculté soit un lieu de débat**

↳ Les membres du conseil de faculté seront tenus informés des projets et décisions de l'équipe de direction ; ils contribueront par leurs travaux au **bon fonctionnement du conseil et de la faculté**.